

## 4<sup>e</sup> réunion mondiale du FPD – Mars 2016

---

### ***Introduction et remarques générales***

*Du 14 au 16 mars 2016, plus de 160 représentants d'organisations de la société civile (OSC), d'associations des autorités locales (AL), du secteur privé et d'institutions régionales, ainsi que des représentants de la Commission européenne et des États membres de l'UE, se sont réunis à Bruxelles pour la quatrième réunion mondiale du Forum politique pour le développement (FPD).*

*Pendant ces trois jours, les participants ont eu l'occasion de débattre sur des enjeux d'importance mondiale, tels que : la révision de l'Accord de partenariat de Cotonou (APC) ; les rencontres internationales à venir, à savoir la conférence des Nations Unies Habitat III et la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) ; l'environnement porteur pour l'Agenda 2030 ; et la révision de la politique de développement de l'UE.*

*Cette nouvelle rencontre internationale a également permis aux participants d'échanger des réflexions sur l'évaluation du FPD, en cours de réalisation.*

*Au cours de la session introductory présidée par Jean-Louis Ville, directeur par intérim du Développement humain et de la Migration au sein de la DG DEVCO, sont intervenus les participants suivants : Jacqueline Moustache Belle, maire de Victoria (Seychelles), coprésidente de CGLU et coprésidente du FPD au nom des AL ; Filiberto Ceriani Sebregondi, chef de la division Coordination de la coopération au développement, SEAE ; et Jorge Balbis, secrétaire exécutif du réseau ALOP et coprésident du FPD au nom des OSC.*

*En guise de remarques préliminaires, des déclarations importantes ont été faites sur le contexte mondial actuel, soulignant que 2016 devrait marquer le début de la mise en œuvre des programmes de développement récemment adoptés. Cette mise en œuvre s'inscrit dans un contexte international caractérisé par de nouveaux enjeux, tels que la crise des migrants et l'intégration croissante des aspects sécuritaires dans ces programmes.*

*Ces remarques introductives ont également mis en exergue le débat sur l'avenir de l'Accord de partenariat de Cotonou, qui doit « sortir des sentiers battus » et donner lieu à de nouvelles réflexions sur le rôle de l'UE dans le monde et sa capacité à devenir le chef de file de programmes internationaux, et plus particulièrement de l'Agenda 2030.*

*Les représentants des AL ont rappelé aux participants que 2016 est une année cruciale pour les gouvernements locaux, sachant que la conférence Habitat III guidera la mise en œuvre des politiques urbaines pour les 20 prochaines années.*

*Enfin, les intervenants ont souligné dans leurs remarques que l'évaluation du FPD est l'occasion de faire le bilan des deux premières années de mise en œuvre du Forum et d'évaluer sa valeur ajoutée.*

*Les pages suivantes présentent la synthèse des débats menés lors de la réunion, ainsi que les messages clés ressortant des discussions.*

*Vous pouvez également consulter le programme de la réunion, les présentations et les documents de référence en cliquant [ici](#).*

---

### *Messages clés*

1. 2015 a été une année exceptionnelle en termes de gouvernance mondiale, marquée par la signature d'accords sans précédent (Agenda 2030, financement du développement, COP21). La priorité commune des membres du FPD est de garantir que les engagements pris sont traduits en actions à l'échelle nationale.
  2. La mise en œuvre des ODD sera un processus progressif qui nécessitera de coordonner les politiques interdépendantes, de mettre rapidement en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et de relever les défis auxquels le monde est actuellement confronté, en ce qui concerne principalement (mais pas exclusivement) la migration et la sécurité des personnes.
  3. La mise en œuvre des ODD exige la participation active des acteurs, un financement adéquat et des capacités suffisamment développées à l'échelle locale.
  4. Le nouvel accord de partenariat de Cotonou doit se concentrer essentiellement sur le contenu en tenant compte des questions d'actualité, des tendances et des enjeux qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, tels que la migration, le changement climatique et les ODD. Il doit en outre garantir l'élargissement du dialogue politique avec l'ensemble des parties prenantes (AL, OSC, secteur privé, etc.), qui ont un rôle essentiel à jouer dans le processus.
  5. S'il reste de nombreuses questions en suspens sur la configuration future du partenariat UE-ACP, l'une des interrogations majeures est de savoir s'il est essentiel que ce partenariat repose sur un accord juridiquement contraignant.
  6. Le lien et l'équilibre entre commerce et développement demeurent des éléments controversés dans les différents processus qui ont été abordés lors de la réunion mondiale du FPD (accord de Cotonou, conférence Habitat III, RHN2 et révision de la politique de développement de l'UE).
  7. La qualité des systèmes d'information et de suivi s'avère essentielle pour garantir l'accès à des informations appropriées et réaliser des progrès ; par conséquent, le renforcement des capacités en vue d'intégrer des méthodes de collecte de données et de suivi adéquates dans le travail de tous les acteurs est fondamental.
  8. Au-delà de la structure de gouvernance et de la participation des différentes parties prenantes au dialogue, il est impératif de trouver des sources de financement qui, compte tenu de l'ampleur des défis à relever, garantiront la mise en œuvre des engagements pris lors de la conférence Habitat III et des ODD. La communauté du développement doit nécessairement mobiliser au préalable les ressources financières nécessaires.
  9. Les objectifs mondiaux exigent la mise en place de mécanismes de coordination améliorés par l'ensemble des acteurs impliqués dans la coopération internationale. Ces mécanismes doivent tenir compte du rôle et de la contribution des différentes parties prenantes (gouvernements, secteur privé, OSC, AL, syndicats, etc.) et de l'utilisation d'instruments (programmations communes, recours aux systèmes nationaux, etc.) plus adaptés aux conditions de mise en œuvre du nouvel agenda mondial.
  10. Les approches impliquant de multiples acteurs s'avèrent utiles pour définir des perspectives communes et progresser ensemble en établissant un consensus autour d'objectifs de développement collectifs. Les bons exemples en la matière devraient être reproduits au sein du FPD et au-delà.
-

---

## Session 2. Révision de l'Accord de partenariat de Cotonou (APC)

Animée par Jan Orbis, directeur du Centre des études européennes de l'université de Gand, cette session a été consacrée aux discussions sur l'avenir du partenariat de Cotonou pour comprendre dans quelle mesure un nouvel accord pourrait mieux équilibrer le rôle de chaque acteur dans le renforcement des partenariats et l'amélioration des politiques publiques.

### Session 2.1. Introduction :

Au cours de cette session sont intervenus Patrick I. Gomes, secrétaire général du Groupe ACP ; Koen Doens, responsable du Groupe de travail sur l'Accord de Cotonou et directeur de la Coordination du développement - Afrique orientale et australe, DG DEVCO ; Robert Hessel van Dijk, chef du groupe Coopération au développement de l'UE, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas ; et Kristin de Peyron, chef de la division Affaires panafricaines, SEAE. Les observations formulées ont soulevé plusieurs questions essentielles, prêtant parfois à controverse. Malgré ses 40 années d'existence, l'APC devrait être évalué en fonction des résultats générés, tout en mettant davantage l'accent sur les défis à venir que sur l'évaluation du passé. Les experts et les participants se sont demandés si le futur partenariat ne devrait pas faire l'objet d'un nouvel accord juridique au lieu d'une simple déclaration. Tous ont insisté sur le fait que le contenu du futur accord devrait être élaboré en tenant compte des nouveaux enjeux mondiaux, notamment le changement climatique, la situation migratoire, le développement économique, les ODD et la nouvelle tendance géopolitique à la régionalisation. Les participants ont estimé que le nouvel accord doit être inscrit dans le contexte de l'Agenda 2030. Des questions ont été soulevées quant à la nécessité d'un partenariat incluant des régions spécifiques ; la nécessité ou la volonté d'avoir un budget distinct pour l'appui aux pays ACP ; et la pertinence (au vu de l'expérience passée) des systèmes de cogestion existants. À cet égard, les participants ont souligné le rôle potentiel des plateformes multipartites, qui pourraient être des instruments plus utiles pour couvrir différents objectifs et intérêts.

### Session 2.2. Table ronde

Cette table ronde a été consacrée aux attentes par rapport à l'accord futur. Parmi les orateurs figuraient Anne-Cécile Coly, Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal ; Jean-Pierre Elong Mbassi, secrétaire général de CGLU-Afrique ; Gina Wharton, conseillère en plaidoyer, Réseau européen de la Fédération internationale pour la planification familiale / Groupe de travail sur l'Accord de Cotonou de CONCORD ; Brenda King, directrice générale d'African and Caribbean Diversity, CESE ; et Frédéric Vallier, secrétaire général du CCRE. Plusieurs aspects ont été mentionnés lors de cette table ronde interactive : la nécessité de localiser le nouveau partenariat pour sa mise en œuvre effective ; l'utilisation potentielle du commerce comme levier de la croissance inclusive ; la nécessité d'avoir une nouvelle vision et d'être axés sur les résultats ; et la mise en place d'une évaluation collective et participative. Les participants ont insisté sur l'importance d'un consensus ; de la participation de tous les acteurs dans les discussions sur le nouveau partenariat, notamment les OSC, les AL et les acteurs non étatiques impliqués dans toutes les étapes du dialogue politique (au sein d'un mécanisme structuré) ; de la prise en compte des normes sociales et de la nécessité d'une mise en œuvre dans un esprit de coopération ; et de l'inclusion d'une conditionnalité dans le nouvel accord afin de lier l'aide financière aux résultats obtenus.

---

## Session 3. Influence mondiale

La session visait à examiner les points de vue de l'ensemble des parties prenantes sur la stratégie à adopter pour influencer l'Agenda 2030, en ce qui concerne notamment la promotion de politiques de

coopération efficace au service du développement à la lumière de la conférence des Nations Unies Habitat III et de la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (RHN2 du PMCED). Animée par Jorge Balbis, secrétaire exécutif du réseau ALOP et coprésident du FPD au nom des OSC, cette session comprenait deux tables rondes d'experts et une discussion en séance plénière.

### **Session 3.1. Habitat III**

La première table ronde était constituée de trois orateurs clés : Paolo Ciccarelli, chef de l'unité Eau, infrastructures et villes, DG DEVCO ; Patrick Brouezec, président de La Plaine Commune, coprésident de la Commission de CGLU sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains (CISDP), France ; Alvaro Puertas, secrétaire général de la coalition Habitat International. L'objectif principal était de présenter la vision des États membres de l'UE, de la Commission européenne, du Parlement européen, des gouvernements locaux et de la société civile sur les principaux défis à relever et les opportunités à saisir pour développer des villes ouvertes à tous, sûres, prospères et durables dans le cadre de la contribution à la conférence Habitat III.

Les experts ont d'abord souligné l'importance de Habitat III en tant qu'étape clé de l'Agenda 2030, sachant que cette conférence est le premier sommet mondial des Nations Unies organisé après l'adoption du nouveau programme de développement en 2015. Les participants ont ensuite fait part de leurs attentes par rapport à la conférence, qui doit soutenir la réalisation de l'Agenda 2030 via un plan d'action. Ce troisième sommet organisé après Habitat I (en 1976, au Canada) et Habitat II (en 1996, en Turquie) devrait dresser le bilan des programmes précédents tout en s'appuyant sur les 40 années d'expérience acquise.

Les points clés qui devront être abordés sont les suivants : la promotion de villes vertes et résilientes capables d'intégrer des principes de durabilité environnementale ; la combinaison des principes de bonne gouvernance et des processus de décentralisation nationaux ; les moyens permettant de concilier facteurs de compétitivité, égalité et redistribution équitable des richesses ; des solutions aux problèmes croissants, tels que la crise des réfugiés, et la définition d'un ensemble solide d'indicateurs permettant de mesurer si les objectifs fixés ont été atteints. Par ailleurs, les participants ont insisté sur l'importance de parvenir à un accord sur le rôle des organisations sociales, qui sont les premières concernées par les problèmes qui se posent dans les villes ; le rôle de la coopération internationale et, en particulier, les moyens que l'Union européenne doit mettre en œuvre pour améliorer sa capacité à soutenir Habitat III ; et les modes de financement de l'Agenda 2030 en impliquant à la fois le secteur public et le secteur privé, tout en tenant compte de l'ampleur des défis.

### **Session 3.2. Deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED)**

Dans le cadre de la seconde table ronde, Erica Gerretsen, chef de l'unité Efficacité et financement de l'aide, DG DEVCO ; Maria Theresa Lauron, Réseau de recherche Asie-Pacifique, Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) ; et Edgardo Bilsky, directeur de recherche au sein du secrétariat mondial CGLU, ont discuté des défis à relever et des opportunités à saisir pour universaliser l'agenda de coopération efficace au service du développement international.

Dans un premier temps, les experts ont rappelé qu'il existe un lien très étroit entre le Partenariat mondial et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 étant donné que le Partenariat mondial appuiera le suivi de la mise en œuvre de cet agenda. Ils ont également insisté sur la nécessité de progresser dans un certain nombre de domaines lors de la RHN2 du PMCED, notamment : la programmation conjointe, l'amélioration de la coordination de l'aide et le recours aux systèmes nationaux ; l'amélioration de la transparence tant en ce qui concerne la gouvernance que les avancées du partenariat ; la précision du rôle du secteur privé ; et le renforcement des mécanismes de partenariat

multipartites. Le fait de renforcer ces différents domaines en s'appuyant sur un calendrier précis, un mécanisme de financement et un système de suivi robuste devrait améliorer l'efficacité, la qualité et l'impact de l'aide et nous permettre d'atteindre les ODD.

---

## Session 4. L'environnement porteur pour un nouvel agenda mondial

### Session 4.1. Table ronde : Favoriser la participation des OSC et des AL à la réalisation des ODD dans le cadre du nouvel agenda mondial

L'environnement porteur pour les OSC/AL est un thème régulièrement abordé par le FPD. L'objectif de cette session était d'identifier les aspects d'un environnement porteur nécessaires à la mise en œuvre effective du nouvel agenda mondial et, en particulier, les moyens permettant de renforcer la participation de tous les acteurs, en tant que partenaires égaux, à la mise en œuvre des ODD. Huit orateurs ont participé à ces discussions : Patrice Lenormand, chef adjoint de l'unité Société civile et Autorités locales, DG DEVCO ; Cornelius Hacking, Groupe de travail du PMCED ; Edith van Ewijk, chercheuse au sein du FPD (Pays-Bas) ; Wicak Sarosa, chercheur au sein du FPD (Indonésie) ; Bernadia Tjandradewi, secrétaire générale de CGLU Asie-Pacifique ; Hanna Surmatz, Centre européen des fondations ; Tony Tujan, POED ; et Marita González, CGT Argentine. Les débats menés ont porté sur quatre questions clés : 1) Quelle est la pertinence de l'Agenda 2030 pour le pays et quelles sont les principales priorités nationales ? 2) Quelles initiatives ont déjà été mises en place pour réaliser les ODD dans le pays ? ; 3) Quel rôle les OSC et les AL jouent-elles dans la planification et l'élaboration de l'Agenda 2030 ? ; 4) Existe-t-il de bons exemples de coalitions multipartites destinées à soutenir l'Agenda 2030 ?

Les chercheurs du FPD originaires des Pays-Bas et d'Indonésie ont ouvert la table ronde en présentant des conclusions spécifiques sur la manière dont s'engagent certains acteurs du FPD dans la mise en œuvre des ODD. Aux Pays-Bas, comme dans la plupart des pays, le cadre national pour la mise en œuvre des ODD n'est pas encore en place et fait l'objet de discussions. Bien qu'il soit encore au stade de l'évaluation, il semble que des coalitions et mécanismes existants serviront de bases pour la mise en œuvre des ODD. Un coordinateur national et un ambassadeur des objectifs de développement durable ont été nommés et des points focaux ont été mis en place dans chaque ministère. L'Indonésie a une approche différente puisqu'elle s'appuiera sur l'expérience de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour transformer le secrétariat national créé pour les OMD en un secrétariat national des ODD, qui sera placé sous l'autorité du ministère de la Planification du développement.

Le débat qui s'en est suivi a porté sur les défis liés à la réalisation des ODD. Outre la nécessité de clarifier le rôle de l'UE dans la mise en œuvre des ODD, les membres du FPD ont insisté sur l'importance de la localisation et du financement des ODD. Là encore, la nécessité de mettre en place un système de suivi efficace avec centralisation des données a été soulignée. Tous les participants ont reconnu les difficultés implicites découlant du grand nombre d'objectifs définis dans l'Agenda 2030 et, par conséquent, la complexité de l'élaboration des stratégies nationales. Les OSC ont mentionné les restrictions de plus en plus nombreuses auxquelles elles sont confrontées dans différentes régions du monde, soulignant qu'elles limiteront la mise en œuvre des ODD. Ces organisations ont également fait savoir qu'elles sont davantage intégrées au dialogue, et ce de manière progressive, depuis les forums de Paris et de Busan, rappelant qu'il est important de continuer à approfondir le partenariat. Les experts ont souligné l'importance du dialogue social, comme l'illustrent l'Uruguay, l'Argentine et le Brésil, pour encourager les progrès en faveur de la mise en œuvre des ODD ; ainsi que l'utilité du développement de réseaux régionaux d'organisations de la société civile (comme dans le cas de l'Asie) pour définir des objectifs communs et travailler conjointement à leur réalisation. Enfin, les participants ont évoqué de nouveaux enjeux universels, tels que la migration et la sécurité, notamment l'importance de maintenir l'agenda du développement et son financement intégral à la lumière de ces enjeux.

## Session 4.2. Ateliers de discussion

Les participants se sont ensuite répartis en groupes de travail pour réfléchir sur les discussions mentionnées ci-dessus et échanger leurs points de vue sur la façon dont les approches multipartites pourraient être renforcées en vue de soutenir l'environnement porteur : au niveau national ; en matière d'influence politique ; dans la mise en œuvre d'une démarche fondée sur les droits de l'homme ; et dans l'amélioration du soutien des bailleurs de fonds. Tous les groupes ont appliqué la même méthodologie, qui visait à évaluer de manière séquencée le degré potentiel de consensus et de soutien parmi les participants dans chacun de ces domaines. Chaque groupe a répondu à trois séries de questions : 1- Que voulons-nous ? Quelles sont les priorités de l'organisation/des membres ? 2- Avons-nous des objectifs communs ? Existe-t-il des difficultés/priorités communes émergentes ? ; 3- Pouvons-nous soutenir ces priorités en conjuguant nos efforts ? Dans quelle mesure le FPD peut-il être un instrument utile pour cet objectif (approche commune) ?

Si l'axe de réflexion était différent dans chaque groupe, tous les groupes se sont penchés sur la nécessité d'un engagement structuré et accru de la part des parties prenantes et du renforcement des capacités pour pouvoir dialoguer ou défendre des droits. Le rôle du financement (négatif ou positif) a également été abordé dans la plupart des discussions. Le compte-rendu détaillé des observations formulées en séance plénière est présenté à l'annexe 1 de ce document.

---

## Session 5. Révision de la politique de développement de l'UE

### Session 5.1. Table ronde

Les objectifs de cette session étaient de présenter les opportunités et les défis découlant de la révision de la politique de développement de l'UE et du lancement de sa stratégie globale, d'une part, et d'encourager les membres du FPD à faire part de leurs principales préoccupations et à apporter leur contribution, d'autre part. Au cours de cette session animée par Shada Islam, du groupe de réflexion Les Amis de l'Europe, cinq orateurs de haut niveau sont intervenus : Linda McAvan, députée européenne, présidente de la commission du Développement du Parlement européen ; Christiaan Rebergen, directeur général de la Coopération internationale, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas ; Klaus Rudischhauser, directeur général par intérim, DG DEVCO ; Felix Fernandez-Shaw, membre du cabinet de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini ; et Alfredo Conte, chef de la division Planification stratégique, SEAE.

Les experts ont estimé que les enjeux majeurs sont liés aux 17 objectifs de développement durable, qui sont universels et indivisibles, et couvrent tous les aspects du développement. Étant donné que les objectifs de développement concernent désormais tous les citoyens, ce nouveau cadre de développement exige que l'Union européenne adapte ses stratégies internes et externes afin d'accroître leur cohérence. Le contexte mondial actuel requiert également la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes à l'échelle mondiale, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba (financement du développement) et l'accord sur le changement climatique conclu lors de la COP21. L'aide publique au développement (APD) ne sera plus suffisante pour financer le développement. D'autres sources de financement doivent être trouvées, notamment au sein du secteur privé. La paix et la sécurité sont désormais au cœur du débat et le défi pour l'UE est d'intégrer ces aspects sécuritaires à sa nouvelle politique de développement. Les participants ont également eu la possibilité d'exprimer leurs points de vue et préoccupations sur la future stratégie de développement de l'UE, concernant, entre autres, les aspects suivants : trouver la structure de gouvernance mondiale appropriée et renforcer notamment la gouvernance locale pour atteindre les objectifs des différents programmes mondiaux ; veiller à ce que les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes soient intégrées à la nouvelle politique de développement de l'UE ;

garantir un réel partenariat avec le secteur privé dans son ensemble, et pas uniquement avec des multinationales ; et veiller à ce que la politique de développement de l'UE soit élaborée en concertation avec les citoyens de différents pays et pas seulement avec les gouvernements.

### **Session 5.2. Groupes de travail régionaux**

Les participants se sont ensuite répartis en groupes de travail régionaux afin de se pencher sur les questions suivantes : comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement ? Comment l'UE devrait-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (y compris le Programme d'action d'Addis- Abeba) à travers sa politique de développement ? Comment le Forum politique pour le développement peut-il contribuer de manière optimale à sa mise en œuvre ?

Si les réponses des groupes régionaux présentaient des différences, un certain nombre de problématiques communes ont pu être dégagées. La plupart des groupes ont souligné la nécessité de recourir davantage aux approches et plateformes multipartites au niveau national (cet aspect concerne également les instruments financiers et pas uniquement le dialogue politique ou de programmation). Ils ont également attiré l'attention sur la nécessité de renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes pour appuyer l'engagement et la mise en œuvre. Les groupes ont formulé des recommandations pratiques en proposant notamment de modifier le format des réunions du FPD pour permettre des échanges plus approfondis. Enfin, ils ont suggéré une nouvelle fois d'organiser les réunions du FPD autour de thématiques ou de questions spécifiques et de resserrer les liens entre les membres du Forum et les délégations nationales de l'UE. Le compte-rendu détaillé des observations formulées en séance plénière est présenté à l'annexe 2 de ce document.

---

## **Session 6. Évaluation du FPD**

### **Session 6.1. Présentation des conclusions et recommandations**

Après la séance de travail en groupes thématiques, les membres du FPD se sont réunis en séance plénière pour présenter les principales conclusions et recommandations sur la première évaluation du FDP. Les observations formulées lors de cette session concernent la pertinence du FPD et, plus précisément, la pertinence des objectifs du FPD pour ses organisations membres ; l'impact du FPD sur le développement en général et les activités de développement de l'UE en particulier ; et le mandat du FPD, ainsi que la représentativité de ses membres (ces aspects devaient à l'origine faire l'objet de deux sessions distinctes, mais ont finalement été regroupés).

La plupart des membres ont estimé que le FPD est utile et que ses objectifs sont pertinents, soulignant que la coopération entre les membres et que l'intégration de nombreux acteurs du développement ont été renforcées. Les participants ont souligné que les partenaires et institutions de l'UE doivent nécessairement s'impliquer davantage pour que le dialogue puisse être renforcé et le débat politique approfondi. Leurs liens avec le FPD aux niveaux régional et national semblent encore insuffisants. S'agissant de l'impact du Forum, les avis ont été partagés. Certains participants ont en effet constaté son impact alors que d'autres ont estimé qu'il faudra plus de temps et instaurer davantage de liens aux niveaux régional et national pour que l'impact soit plus perceptible. Ces observations seront prises en compte dans l'évaluation du FPD, qui sera finalisée dans les prochains mois. Le compte-rendu détaillé des observations formulées en séance plénière est présenté à l'annexe 3 de ce document.

---

### **Remarques de conclusion**

*Au cours de la session de clôture, des allocutions ont été prononcées par les coprésidents du FPD et par Rosario Bento Pais, chef de l'unité Société civile et Autorités locales de la DG DEVCO.*

*Les remarques de conclusion ont mis en exergue le haut niveau d'engagement des participants tout au long de la réunion, ainsi que l'excellent travail effectué actuellement par le FPD et les progrès observés depuis sa création. Le FPD a joué un rôle important dans l'amélioration des interactions entre les différents acteurs du Forum.*

*La 4<sup>e</sup> réunion mondiale est le premier événement du FPD en 2016. Outre les réunions tenues régulièrement aux niveaux régional et international pour permettre aux membres du*

*FPD de se rencontrer et d'échanger, deux autres événements sont prévus : une rencontre multipartites en Amérique latine et une réunion régionale en Afrique.*

*Au cours des prochains mois, les premiers rapports sur les recherches menées par le FPD au niveau national seront finalisés et publiés. Ils devraient apporter des éclaircissements sur le niveau d'engagement des pays à l'égard de la mise en œuvre des ODD.*

*Enfin, les conclusions de l'évaluation du FPD soutiendront l'évolution du Forum et son engagement en faveur du renforcement du dialogue politique.*

*Vous pouvez consulter le programme, les présentations et les documents de référence [ici](#).*

---

---

## Annexe 1. Ateliers de discussion sur le thème « comment renforcer les approches multipartites pour soutenir l'environnement porteur ? »

### - Approches multipartites visant à soutenir l'EP dans la mise en œuvre d'un soutien financé par des bailleurs de fonds -

#### Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

Que voulons-nous ? Priorités de mon organisation/des membres :

- Promouvoir les **partenariats** multipartites: prévoir des partenariats multipartites dans les déclarations ou les accords internationaux, financer des plateformes et s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les initiatives existantes.
- **Financement** : revoir le mécanisme de soutien avec accès direct ; les bailleurs de fonds doivent offrir un soutien financier assorti de conditionnalités.
- Mécanisme de **dialogue politique** (formel et non formel).
- Travailler ensemble sur des **projets concrets**.

#### Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

Avons-nous des objectifs communs ? Existe-t-il des difficultés/priorités communes émergentes ?

- Nous devons avoir des **PERSPECTIVES COMMUNES** et des intérêts communs. Pour cela, il nous faut instaurer un climat de confiance (ce qui prend du temps) et favoriser le dialogue.
- Pour pouvoir entreprendre des actions, nous avons besoin de fonds : instruments financiers multi-acteurs. L'instauration d'un processus multipartites exige du temps et de la patience.
- Oui (voir réponses à la question 1).

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Pouvons-nous soutenir ces priorités en conjuguant nos efforts ? Dans quelle mesure le FPD peut-il être un instrument utile pour cet objectif (approche commune) ?**

- Faire connaître les pratiques.
- Présenter les enjeux.
- Mettre en place une plateforme pour expliquer comment les OSC et les AL peuvent être impliquées dans les processus.
- Localiser le programme de développement (voir feuille de route) : disposer d'une plate-forme dédiée au dialogue multi-parties prenantes lors des réunions régionales du FPD.
- Faire des recommandations aux membres du FPD.

**Approches multipartites visant à soutenir l'EP dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle nationale -**

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Que voulons-nous ? Priorités de mon organisation/des membres :**

- Reconnaissance et institutionnalisation : rôle des OSC/AL reconnu non seulement sur le papier, mais également dans la réalité.
- Participation : à tous les niveaux, sur un pied d'égalité.
- Éducation et sensibilisation.
- Droit syndical.
- Capacité de participation.
- Être plus proches des citoyens.
- Ententes multipartites pour inclure toutes les OSC et AL.
- Retours d'informations appropriés et rapides au niveau national concernant la redevabilité.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Avons-nous des objectifs communs ? Existe-t-il des difficultés/priorités communes émergentes ?**

- Accès aux information, éducation, sensibilisation.
- Plus large appropriation des ODD pour inclure l'ensemble des parties prenantes.
- Institutionnalisation.
- Participation à la mise en œuvre et au suivi des comités nationaux.
- Promotion de critères multipartites pour la participation des OSC et des AL à la mise en œuvre et au suivi des ODD.
- Intégration des ODD dans les politiques nationales par les gouvernements.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Pouvons-nous soutenir ces priorités en conjuguant nos efforts ? Dans quelle mesure le FPD peut-il être un instrument utile pour cet objectif (approche commune) ?**

- Mise en place de feuilles de route pour la mise en œuvre des ODD.
- Mise en œuvre interne et externe des ODD.
- Reconnaissance de la pluralité des OSC.

**- Groupe de travail centré sur les approches multipartites visant à soutenir l'EP en matière d'influence politique -**

## **Réunion mondiale du FPD**

Bruxelles, 15 mars 2016

**Que voulons-nous ? Priorités de mon organisation/des membres :**

- Autonomisation des femmes
- Coopération politique
- Environnement porteur
- Renforcement des capacités institutionnelles
- Cartographie des pays favorables aux affaires
- Favoriser les relations intergouvernementales
- Formalisation du secteur informel
- Décentralisation et autonomie
- Instaurer une tradition de consultation
- Cadre juridique
- Formalisation du dialogue
- Consultation réelle
- Renforcement des capacités institutionnelles
- Plateforme de collaboration
- Reconnaissance des institutions

## **Réunion mondiale du FPD**

Bruxelles, 15 mars 2016

**Avons-nous des objectifs communs ? Existe-t-il des difficultés/priorités communes émergentes ?**

- Environnement porteur
- Cadre juridique
- Dialogue
- Renforcement des capacités
- Plaidoyer
- Infrastructures

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Pouvons-nous soutenir ces priorités en conjuguant nos efforts ? Dans quelle mesure le FPD peut-il être un instrument utile pour cet objectif (approche commune) ?**

Ordre:

1. Dialogue/renforcement des capacités
  2. Plaidoyer
  3. Cadre juridique
- Rôle fédérateur (dialogue) – amener les acteurs concernés à travailler ensemble sur des questions spécifiques
  - Programme commun

**- Approches multipartites visant à soutenir l'EP dans la mise en œuvre des droits et libertés universellement acceptés (approche fondée sur les droits de l'homme) -**

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Que voulons-nous ? Priorités de mon organisation/des membres :**

- Droit au développement
- Application des normes relatives aux droits de l'homme
- Droits en matière de procréation et d'égalité des sexes/droits égaux
- Droit syndical, liberté d'expression et de décision
- Droit au WiFi, à la connectivité et aux solutions techniques
- Droit à une vie décente, à un travail décent et à la protection sociale
- Droit à l'alimentation, à l'eau, au logement et à la terre
- Les menaces terroristes ne peuvent violer les droits de l'homme/ des réfugiés
- Accès aux services de santé et services

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Avons-nous des objectifs communs ? Existe-t-il des difficultés/priorités communes émergentes ?**

- Obstacles : qu'est-ce qui nous empêche d'atteindre tous les objectifs mentionnés ?
- Argent entre les mains d'un petit nombre d'entités
- Causes majeures ? – États, intérêts d'entreprises
- Objectifs communs :
- Droits universels – égaux pour tous les individus
- Nécessité du travail décent – droits des travailleurs
- Protection sociale et services de base pour tous
- Droit au logement
- Droit au développement

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 15 mars 2016

**Pouvons-nous soutenir ces priorités en conjuguant nos efforts ? Dans quelle mesure le FPD peut-il être un instrument utile pour cet objectif (approche commune) ?**

Comment

- Influence de l'UE sur les gouvernements des pays en développement
- Influence sur les grandes entreprises
- Stabilité des devises
- Redevabilité des États et des intérêts privés
- Accès universel à l'information et à la technologie
- FPD – la politique de l'UE devrait appliquer le concept de l'universalisation des droits de l'homme et le défendre

---

## **Annexe 2. Groupes de travail régionaux : Politique de développement de l'UE, stratégie globale de l'UE et Agenda 2030 pour le développement durable : vers une approche intégrée et cohérente**

### **- Afrique -**

#### **Réunion mondiale du FPD**

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement (ou la cohérence des politiques en faveur du développement durable) ?**

- Les objectifs ambitieux définis au niveau universel doivent avoir un impact significatif pour les populations et devraient être traduits au niveau territorial pour répondre aux réalités régionales, locales et nationales.
- Il est impératif de reproduire l'approche multipartites aux niveaux régional, sous-régional, national et local.
- Au niveau national, les acteurs de l'UE devraient avoir un lien direct avec les OSC et les acteurs locaux.
- L'Afrique devrait être référencée selon les groupements définis par l'UA.

#### **Réunion mondiale du FPD**

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba) à travers sa politique de développement ? Comment le Forum politique pour le développement peut-il contribuer de manière optimale à sa mise en œuvre ?**

- L'approche multipartites devrait être reflétée dans les instruments financiers pour inclure les OSC/AL et autres groupes d'intérêt.
- Développement d'instruments facilitant les plans d'action conjoints et les plates-formes aux niveaux régional, sous-régional et local, et incluant l'économie populaire.
- Renforcer les principes acquis du Forum de Busan reconnaissant les groupes d'intérêt locaux comme des acteurs clés du développement dans leur région.
- Soutenir le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes pour garantir une participation et un engagement effectifs.

## **- Amérique Latine -**

**Global PFD**  
**Bruxelles, 16 mars 2016**

**Comment l' UE doit-elle intensifier ses efforts afin d' atteindre une cohérence politique pour le développement (ou le développement durable) ?**

- Révision des accords bilatéraux et multilatéraux pour s'assurer de la cohérence entre les politiques de développement et les accords commerciaux.
- Révision à mi-parcours des programmes régionaux pluriannuels de coopération avec l'Amérique latine, en collaboration avec les OSC et les AL.
- Atteinte des 17 ODD.
- Respect des principes d'intégration des ODD et de responsabilités communes mais différenciées.
- Consolidation des politiques et du processus de décentralisation.

**Global PFD**  
**Bruxelles, 16 mars 2016**

**Comment l' UE doit-elle intensifier ses efforts afin d' atteindre une cohérence politique pour le développement (ou le développement durable) ?**

- Amélioration de la structuration des espaces de l'Union européenne pour une atteinte plus efficace des objectifs.
- Prise en compte des expériences et des résultats des projets des AL et des OSC dans la construction du dialogue politique et stratégique.
- Promotion de la mise en œuvre de feuilles de route avec la société civile.
- Incitation au dialogue politique entre les OSC et les AL, en collaboration avec les gouvernements, sur un cadre favorable du point de vue juridique, financier et politique.

**Comment l'UE doit-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour appuyer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 (notamment le programme d'action d'Addis-Abeba) par sa politique de développement ? Comment le Forum politique pour le développement pourrait-il le mieux y contribuer ?**

- Promotion de dialogues multi-acteurs au niveau national et régional par les délégations de l'Union européenne.
- Travail conjoint entre le PFD et les délégations de l'Union européenne.
- Amélioration de la structuration des projets de l'Union européenne au niveau national.
- Appui de l'Union européenne au renforcement des capacités locales pour la mise en œuvre des ODD.
- Augmentation des fonds octroyés aux OSC et aux AL pour la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.
- Révision du statut des pays à revenu moyen.

## **Pays zone de voisinage -**

### **Réunion mondiale du FPD**

**Comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement (ou la cohérence des politiques en faveur du développement durable) ?**

La cohérence des politiques devrait :

1. Favoriser l'approche fondée sur les droits de l'homme :

- a. universalité
- b. indivisibilité
- c. inaliénabilité

2. Favoriser la coopération décentralisée :

- a. se conformer au Programme d'action d'Accra
- b. fournir des outils pour surveiller la mise en œuvre de l'aide multilatérale
- c. promouvoir la localisation des politiques de développement

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba) à travers sa politique de développement ?**  
**Comment le Forum politique pour le développement peut-il contribuer de manière optimale à sa mise en œuvre ?**

L'UE devrait revenir à la compréhension initiale du partenariat :

1. Mettre fin à la distorsion du système commercial
2. Résoudre les problèmes relatifs aux systèmes financiers (mouvements de capitaux illicites, paradis fiscaux, etc.)
3. Imposer aux entreprises des normes relatives aux droits de l'homme
4. Harmoniser les politiques internes et externes

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba) à travers sa politique de développement ?**  
**Comment le Forum politique pour le développement peut-il contribuer de manière optimale à sa mise en œuvre ?**

1. Format du FPD : approfondir le débat sur les politiques de l'UE. Nous devons avoir des discussions plus constructives et plus approfondies, et renforcer le suivi.
2. Présenter les questions d'actualité + échéances.
3. Renforcer le dialogue : discussions avec les décideurs ; consacrer plus de temps aux débats.
4. Le rôle du Groupe de travail concernant la sélection des orateurs devrait être plus clair et plus transparent.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement (ou la cohérence des politiques en faveur du développement durable) ?**

- Il y a encore du travail dans ce domaine.
- Les ODD sont au centre de la cohérence des politiques.
- Importance du suivi et de la redevabilité.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba) à travers sa politique de développement ? Comment le Forum politique pour le développement peut-il contribuer de manière optimale à sa mise en œuvre ?**

- Mise en œuvre des communications de 2012.
- Garantir la cohérence interne au niveau de la DG DEVCO et du SEAE.
- Renforcement des capacités des délégations de l'UE et de leurs partenaires.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

FPD – Asie et Pacifique



## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement (ou la cohérence des politiques en faveur du développement durable) ?**

L'UE doit adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et veiller à ce que les principes d'égalité sociale, d'égalité des sexes, d'équité, de non-discrimination, de participation inclusive et de prise de décisions sous-tendent ses politiques de coopération au développement.

1. Garantir la redevabilité mutuelle dans l'Agenda 2030, notamment en soutenant la mise en place de mécanismes de responsabilisation visant à identifier les violations en matière d'environnement et de droits de l'homme.
2. Veiller à la cohérence de la politique de l'UE concernant l'aide au commerce par rapport aux normes et directives en matière de droits de l'homme.
3. Préserver la souveraineté des États pour maintenir un espace politique permettant de promouvoir des lois sur le développement en faveur des populations, sans être influencés par les conditions préférentielles d'un accord commercial.
4. Les gouvernements, en tant qu'entités assujetties à des obligations, et les STN doivent respecter les principes du travail décent et de la protection sociale.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement (ou la cohérence des politiques en faveur du développement durable) ?**

5. Défendre et appliquer les principes de Busan relatifs à la coopération efficace au service du développement.
6. Veiller à ce que l'égalité hommes-femmes, l'autonomisation des femmes à travers le droit à un travail productif et la protection contre la violence à l'égard des femmes soient intégrées dans tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre de politiques et programmes.
7. Protéger le cadre institutionnel pour les OSC et soutenir leurs activités à différents niveaux.

## Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

**Comment l'UE devrait-elle renforcer ses partenariats avec la société civile, les fondations, le secteur privé, les parlements, les autorités locales et les universités pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba) à travers sa politique de développement ? Comment le Forum politique pour le développement peut-il contribuer de manière optimale à sa mise en œuvre ?**

- Développement des capacités pour renforcer les institutions de la société civile et les autorités locales.
- Réduire la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds pour établir de véritables partenariats et définir des processus davantage axés sur la consultation au lieu de priorités déterminées par les bailleurs de fonds.
- *L'UE dispose d'éléments fournis par des États d'Asie et du Pacifique montrant que les OSC/AL ont été consultées et que leurs difficultés ont été prises en compte.*
- Soutenir les partenariats durables à travers des financements de base adéquats et prévisibles plutôt que la « maturation » du développement.
- Promouvoir les partenariats nationaux et les mécanismes de partenariats multi-groupes/acteurs.

# Réunion mondiale du FPD

Bruxelles, 16 mars 2016

## Recommandations au FPD

- PFD – relations et dialogue avec les délégations nationales de l'UE, d'autres parties prenantes et des donateurs depuis le siège – développer les contacts et les synergies même au sein du siège.
- Analyser et évaluer dans quelle mesure les recommandations du FPD ont été mises en œuvre.
- Point focal dédié à l'interaction avec les OSC/AL pour chaque délégation nationale.
- Haut niveau d'engagement au sein du siège, mais absence de mécanismes et de ressources pour le faire aboutir et nouer des relations à long terme.
- Suggestion : s'appuyer sur un processus de planification stratégique et pas uniquement sur une approche axée sur les activités.

---

## Annexe 3. Ateliers de discussion sur l'évaluation du FPD

### Pertinence des objectifs du FPD

#### 1. Quelle est la pertinence (importance) de ces objectifs pour votre organisation?

- Les trois objectifs sont importants.
- Le verre est à moitié plein – Estimons-nous heureux qu'il y en ait déjà un avec quelque chose dedans.
- Le FPD a réussi à briser les barrières entre les acteurs et à élaborer un modèle d'interaction entre les parties prenantes. Objectif du dialogue essentiellement atteint entre les gouvernements locaux et régionaux (GLR) et les OSC, qui ont une meilleure compréhension de leurs objectifs, de leur complexité et de leurs pratiques.
- Pertinence du dialogue au-delà des frontières nationales. Le dialogue pourrait être plus efficace, par exemple entre les acteurs de différentes régions. Il ne se passe pas grand chose entre les réunions du FPD. Cet aspect pourrait être amélioré dans le contexte d'autres processus (p. ex. Habitat).
- Certains participants inhabituels ont désormais le sentiment d'être mieux reconnus en tant qu'acteurs du développement (coopératives, par exemple).
- Lorsque le FPD a été lancé, on s'attendait à ce que l'UE encourage la reproduction de ce modèle aux niveaux national et international – nous demandons qu'elle œuvre dans ce sens pour que le partenariat devienne une pratique courante de gouvernance.

#### 2. Ces objectifs correspondent-ils à vos besoins et vos attentes par rapport à un processus de dialogue impliquant de multiples parties prenantes ?

- Possibilité de dialoguer et d'échanger des informations avec des institutions avec lesquelles nous n'aurions aucun contact sans le Forum. Cela permet de comprendre ce qui se passe sur le terrain, de tirer des enseignements et de partager des expériences entre collègues.
- Le dialogue instauré est une bonne chose, mais comment obtenir un retour d'information de la part des institutions sur ce qu'elles font des recommandations formulées par le FPD ? Pour continuer à évoluer, le FPD doit obtenir des résultats plus concrets et mesurables et avoir plus d'impact. C'est pourquoi le dialogue doit être approfondi.
- Pour garantir une plus grande implication de l'UE dans ce dialogue multipartites, il est important d'inciter les institutions à agir – les OSC et les GLR ont eux aussi un rôle à jouer dans ce processus : chaque acteur doit revoir son rôle.
- Nous sommes à une étape décisive : si nous voulons progresser, le FPD doit définir de nouveaux objectifs ambitieux allant au-delà de ceux fixés par le passé. Le FPD devrait être un organe influent qui façonne la culture institutionnelle des institutions de l'UE (afin que les actions reflètent le contenu des communications de l'UE sur les AL et les OSC).
- À cet égard, il est important d'avoir de réels débats politiques. La participation de représentants de haut niveau des institutions de l'UE ET des groupes d'intérêt du FPD au Forum dans un cadre de dialogue (et non d'information) devrait être renforcée.

#### 3. Ces objectifs doivent-ils être améliorés ou reformulés ?

Trois suggestions :

- (a) Ces objectifs pourraient être améliorés en étant redéfinis en objectifs plus mesurables.
- (b) Permettre au FPD de jouer un rôle dans l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies des OSC et des AL (à l'échelle nationale) – dans le cadre du suivi des recommandations du Dialogue Structuré.

- (c) Promouvoir des changements institutionnels au sein de l'UE :
- toutes les délégations agissent selon le principe de la participation de multiples parties prenantes,
  - promouvoir le dialogue multipartites au niveau national.

**4. Dans quelle mesure le FPD est-il lié à d'autres actions de développement de l'UE dans votre pays, région ou secteur ?**

Point positif : accès à d'autres plateformes et programmes (feuilles de route au niveau national, initiative panafricaine, ...) : favorise la synchronisation des actions de l'UE.

Éléments manquants :

- Pas de lien entre les délégations de l'UE et le FPD aux niveaux régional et national.
- Pas de lien avec d'autres forums socio-économiques (p. ex. Forum économique et social du Mercosur).
- Pas de rencontres multisectorielles au niveau national.

Point essentiel : Le FPD devrait devenir une composante à part entière du processus d'élaboration de politiques inclusives puisque ses efforts sont axés sur les acteurs du développement alors que les discussions au niveau national portent généralement sur des questions politiques spécifiques. Il doit être considéré comme une bonne pratique. Il pourrait même servir de modèle pour une initiative volontaire de mise en œuvre des ODD.

## Impact sur le développement

**1. Le FPD a-t-il été pour vous un instrument utile pour promouvoir les questions de politique de développement à l'international ? Dans quelle mesure ? Quelles sont les institutions qui ont été impliquées ?**

- Il s'est avéré utile pour les coopératives en Amérique latine.
- Il a été utile pour promouvoir le travail décent et, dans une certaine mesure, l'efficacité du développement.
- Il a joué un rôle important dans les discussions sur les enjeux mondiaux (Habitat III et ODD).
- Le FPD permet de connaître d'autres organisations et d'améliorer la compréhension que nous en avons, de plaider en faveur de questions qui nous semblent importantes et d'identifier les problématiques communes à différents groupes.
- Il s'est avéré important pour le réseautage et nous a permis d'en savoir plus sur les programmes internationaux.

**2. Quel potentiel supplémentaire pourrait avoir le FPD dans ce domaine ? Et comment exploiter au mieux ce potentiel ?**

- Suivre les recommandations du Dialogue Structuré au niveau national.
- Il pourrait aborder davantage les thèmes suivants :
  - décentralisation et renforcement des gouvernements locaux ;
  - collaboration entre secteur privé et société civile ;
  - enjeux systémiques, tels que : normes culturelles, économie politique ;
  - questions relatives à l'égalité des sexes.
- Les tables rondes sur Habitat III et la Réunion de haut niveau ont porté sur le format et non sur le contenu. Elles n'ont pas été en mesure de recueillir le point de vue de la société civile et des autorités locales.

- L'UE pourrait faire part de ses politiques de développement aux membres du FPD avant la tenue de la réunion.

**3. Pensez-vous que les résultats du FPD ont un impact sur les activités de développement de l'UE ? Dans quelle mesure ? Quel est le potentiel ?**

*Opinions divergentes :*

*1. Impact positif*

- Ils ont un impact significatif. Au Pakistan, les délégations n'avaient pas l'habitude de travailler avec les autorités locales. Après la création du FPD, elles ont commencé à se rapprocher de ces acteurs.
- Certains domaines (tels que l'égalité des sexes) ont bénéficié de l'appui de l'Union européenne.
- L'UE suit une feuille de route pour garantir la consultation des OSC.
- Il est difficile d'évaluer l'impact pour le moment. Les politiques ont un réel impact au bout de 5 ans alors que le FPD n'existe que depuis 3 ans.

*2. Absence d'impact ou impact peu clair*

- Ils n'ont pas d'impact parce que le FPD ne prend aucune décision.
- On ne sait pas exactement si le FPD a contribué au renforcement des subventions accordées aux AL et OSC ou si cette action est le résultat de la stratégie de communication sur ces acteurs.
- Le format de l'événement n'est pas efficace : les participants reçoivent beaucoup d'informations, mais cela ne leur permet pas de prendre part au débat. Nous apprenons, mais ce n'est pas suffisant pour avoir un impact.
- Les délégations de l'UE au niveau national ignorent l'existence du FPD.

*Potentiel*

- Prendre en compte les recommandations du Forum, les transmettre aux responsables politiques de l'UE.
- Renforcer les liens entre le FPD et les délégations de l'UE au niveau national. Le FPD doit avoir un point focal au niveau national.
- Nous devons discuter du contenu et de la stratégie à adopter pour les événements importants tels que la conférence Habitat III et la Réunion de haut niveau. Nous pouvons discuter des indicateurs en ce qui concerne les ODD.
- Contribuer à l'élaboration des communications de la Commission européenne, notamment celles sur les OSC et les AL. Par exemple, il pourrait s'agir d'une communication sur le rôle des OSC et des AL dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030.
- Modifier le format de la réunion mondiale du FPD. Trente minutes ne suffisent pas pour traiter une question. L'événement pourrait être consacré à un seul thème. Il faut prévoir plus de temps pour les discussions avec les décideurs de haut niveau.

**4. Le fait d'être membre du FPD vous a-t-il permis d'avoir des contacts, des retours d'information, des échanges, un dialogue ou des concertations avec des unités et services de l'UE ?**

**5. Le FPD a-t-il engendré de nouvelles alliances ou liens entre des participants ?**

**6. Avez-vous initié des activités conjointes ou des échanges avec d'autres membres du FPD ?**

**7. Selon vous, dans quelle mesure le FPD a-t-il un impact sur les activités de développement des OSC et des AL en général ?**

**8. À titre d'exemple, avez-vous des points de vue politiques sur la révision de l'accord de Cotonou ? Sont-ils mis en exergue par le FPD ?**

**9. Et sur la COP21 organisée à Paris en décembre 2015 ?**

Pas encore.

**10. Quelles sont vos attentes par rapport au programme de recherche du FPD ? Avez-vous une proposition concrète à formuler ?**

- Les recherches sur l'environnement porteur auraient pu être menées à l'échelle régionale, au moins dans trois régions.
- Les recherches menées actuellement devraient permettre d'identifier : les conditions qui empêchent les OSC et les AL de travailler sur le développement ; s'il existe un environnement porteur et les raisons qui expliquent cette situation ; des recommandations pour la création d'un environnement porteur.
- Des recherches sur le nouveau programme de développement et des ODD s'avèrent nécessaires.
- Autres types de recherche – questions concrètes étroitement liées au développement :
  - impact social des partenariats public-privé illustrant les bonnes pratiques ;
  - autonomisation économique des femmes avec droit à la propriété foncière
  - coopération Sud-Sud et triangulaire ;
  - cohérence entre les politiques européennes et le programme en faveur du développement durable.

## Mandat et représentativité

---

**1. Avez-vous le sentiment que le FPD dans son ensemble reflète bien la scène internationale des acteurs du développement non étatiques ?**

Oui.

Il est nécessaire de définir ce qu'est le secteur privé et de faire la distinction entre multinationales et PME.

Large représentation, mais insuffisante.

**2. Dans quelle mesure les objectifs des OSC, des AL, du secteur privé et d'autres acteurs sont-ils compatibles avec le cadre du FPD ? Quels sont leurs principaux points d'accord et leurs principales sources de contradiction ou d'incompréhension ?**

Alliance étrange entre les OSC et les AL.

Bonne approche de l'environnement porteur.

**3. Devrait-il y avoir plus de membres au sein du FPD ? Y a-t-il des secteurs qui ne sont pas représentés ? Ou la représentativité est-elle déjà trop importante ?**

Réseaux sur le climat.

Structure des Groupes majeurs des Nations Unies.

Partenariats stratégiques liés à des parties prenantes.

**4. Par exemple, les peuples autochtones, minorités ethniques ou migrants devraient-ils être représentés ? Pourquoi ?**

La représentation est satisfaisante.

Maintenir la représentativité dans l'ensemble des régions et secteurs.

**5. Y a-t-il d'autres catégories à intégrer ?**

**6. Avez-vous le sentiment que les questions ayant trait à la condition de la femme et à l'égalité des sexes sont suffisamment représentées à travers les organisations et membres individuels, ainsi que dans les programmes du FPD ?**

Oui, sauf dans la Politique européenne de voisinage.

**7. La composition actuelle du FPD permet-elle une représentation suffisante au niveau régional ?**

**8. Le FPD est-il un instrument efficace pour établir un lien entre les acteurs locaux, régionaux et internationaux ?**

Les discussions ne devraient pas être limitées à la réunion mondiale du FPD, mais devraient avoir lieu dans d'autres cadres également.

**9. Dans quelle mesure le FPD pourrait-il améliorer l'interaction entre les acteurs locaux et internationaux ?**

Il faudrait établir un lien plus étroit entre le FPD, les délégations de l'UE et les activités de ces délégations, notamment en ce qui concerne la promotion de l'environnement porteur et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les pays non membres de l'Union européenne devraient également être impliqués dans le débat, éventuellement avec l'aide des délégations de l'UE.

**10. Avez-vous le sentiment que les membres du FPD sont représentatifs de leurs groupes d'intérêt directs et indirects ?**

Les membres doivent développer leurs capacités à l'échelle nationale pour pouvoir œuvrer aux niveaux régional et international.

Difficultés au niveau de l'hétérogénéité et de la composition de la Politique européenne de voisinage.

Nous n'attendons pas l'intervention du FPD, nous instaurons nous-mêmes des partenariats.

**11. Quelle contribution au processus du FPD attendez-vous de la part des autres membres ?**

**12. Sont-ils suffisamment préparés et impliqués ?**

**13. Comment pourrait-on renforcer la participation ?**

Les OSC et les AL doivent s'efforcer de définir clairement nos positions en vue de les présenter au FPD.

Le FPD devrait conseiller la Commission européenne avant qu'elle ne les traduise en politiques.

**14. Avez-vous le sentiment que le Groupe de réflexion du FPD remplit son mandat ? Pourquoi ? Comment cet aspect pourrait-il être amélioré ?**

Définition des OSC par l'UE - autochtones, diaspora, migrants (élément manquant). Nécessité de nouer des liens avec d'autres secteurs.